

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Commercialisation de la mode (571.CO)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Campus Notre-Dame-de-Foy

Janvier 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Commercialisation de la mode (571.C0)* donné au Campus Notre-Dame-de-Foy s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP).

Le rapport d'autoévaluation du Campus Notre-Dame-de-Foy, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 8 juin 2007. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 18 et 19 mars 2008¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Campus Notre-Dame-de-Foy et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Nicole Lafleur, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Marie Gagnon, adjointe à la Direction des études au Collège de Maisonneuve, M^{me} Julie Roy, professeure en Commercialisation de la mode au Cégep Marie-Victorin et M. Francis Foy, consultant en gestion de commerce de détail. Le comité était assisté de M. Jacques Vaillancourt, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Imène Cherti, agente de recherche de la Commission, accompagnait le comité à titre d'observatrice.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé à Saint-Augustin-de-Desmaures, dans la région de Québec, le Campus Notre-Dame-de-Foy est un collège privé subventionné. À l'automne 2007, le Collège offrait 11 programmes conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) dont 3 préuniversitaires. Des programmes menant à des attestations d'études collégiales (AEC) étaient aussi disponibles pour répondre aux besoins de ses clientèles. Depuis l'automne 2005, le Collège a vu le nombre des inscriptions pour ses programmes menant au DEC s'accroître pour atteindre, à l'automne 2007, 1 133 étudiants.

Le programme de *Commercialisation de la mode* (571.C0) offert au Collège est défini en objectifs et standards depuis sa révision en 1999. Le programme, comme pour l'ensemble du Collège, a connu une croissance de son effectif étudiant, passant de 52 inscrits à l'automne 2005 à 94, deux ans plus tard. La proportion des étudiants inscrits en *Commercialisation de la mode* par rapport au nombre total des inscrits au DEC s'est également accrue. Le programme accueille une clientèle presque entièrement féminine et constitue, avec celui de *Design de mode*, l'École de mode du Collège. Cette École est placée sous l'autorité d'une directrice relevant du directeur des études.

Dans le cadre de leur formation spécifique, les étudiants peuvent compter sur un corps professoral composé d'une quinzaine d'enseignants, dont trois chargés de cours. Les étudiants proviennent pour plus des deux tiers de la grande région de Québec et de Chaudière-Appalaches. Le programme *Commercialisation de la mode* est offert au Québec dans trois autres collèges privés et un cégep. Des stages sont intégrés au programme et peuvent être réalisés selon la formule d'alternance travail-études.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du programme *Commercialisation de la mode* était prévue pour 2002-2003 dans le calendrier des évaluations approfondies déterminées par la PIEP du Collège. Cependant, le Collège a connu des difficultés organisationnelles et ce n'est qu'en octobre 2006 qu'un comité de travail a tenu sa première rencontre en vue de l'autoévaluation. Ce comité était composé de trois enseignantes en *Commercialisation de la mode* et d'une aide pédagogique individuelle (API). Il avait le mandat de préparer le devis d'autoévaluation sous la supervision du directeur des études et de la directrice de l'École de mode, de recueillir les données, de les analyser et de faire les recommandations appropriées. Le directeur des études a été le responsable de la rédaction du rapport.

Le Collège n'a pas élaboré de devis d'évaluation ou quelque autre planification des travaux. Il s'est limité à sélectionner, parmi les critères et sous-critères présentés par la Commission, ceux qui lui semblaient les plus pertinents. Le rapport du Collège indique que quatre critères ont été retenus, soit la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement et l'efficacité. Le Collège n'a pas examiné l'évaluation des apprentissages, comme la Commission l'avait demandé, et l'efficacité est abordée en conclusion du rapport. Le rapport fait référence à l'attraction du programme, au taux de persévérance après une première année et au taux de diplomation pour désigner les enjeux de l'autoévaluation. Dans son rapport, le Collège indique que ces préoccupations ont servi à déterminer les sous-critères de la PIEP du Collège qui feraient l'objet d'un examen approfondi par l'équipe des enseignants du comité de programme qui avaient été consultés sur cette question en septembre 2006. Lors de la visite, les enseignants ont mentionné avoir été préoccupés par les travaux d'équipe, les stages et la révision du contenu de leurs cours.

Au plan méthodologique, le Collège a choisi de réaliser sa collecte de données en élaborant trois questionnaires s'adressant à ses étudiants de deuxième et troisième années, aux diplômés de trois cohortes et à des entreprises accueillant des stagiaires; les questions n'ont toutefois pas été validées. Il a fait parvenir, en septembre 2006, une lettre invitant ces trois groupes à répondre à un questionnaire par l'intranet du Collège. Le Collège reconnaît que cette méthode de sollicitation comporte des lacunes, tant en ce qui concerne l'intérêt et l'habileté des personnes sollicitées à répondre par cette voie que l'assurance d'obtenir un échantillon valable et représentatif. Seize employeurs accueillant des stagiaires sur les 80 sollicités ont répondu au questionnaire et cela, après une relance téléphonique. Le taux de réponse au questionnaire s'adressant aux diplômés souffre des mêmes lacunes : 21 diplômés répartis sur trois promotions (2004-2005-2006) y ont répondu. Selon le rapport, une centaine de variables intégrées aux

questionnaires concernant les critères déterminés par le Collège ont été analysées. La PIEP du Collège prévoit un système d'information pour fournir les indicateurs nécessaires au diagnostic des programmes. La PIEP stipule que les comités de programme se réunissent annuellement, avec le directeur des études, afin d'étudier les indicateurs obtenus par le système d'information et en discuter et que les comptes rendus de ces discussions sont conservés aux archives. Le système prévu à la PIEP n'est pas encore fonctionnel et les bilans annuels n'ont pas été réalisés. Ainsi, le Collège n'a pu utiliser ce que prévoit sa PIEP pour soutenir sa démarche d'évaluation.

La Commission est d'avis que l'autoévaluation du programme *Commercialisation de la mode* a souffert de carences majeures dans sa conception et sa réalisation. Le leadership de la direction a été lacunaire et n'a pas permis de réaliser une évaluation de qualité. De plus, dans la composition même du comité d'autoévaluation, le Collège n'a pas inclus de représentants des disciplines contributives, de la formation générale et des services aux étudiants comme prévu à sa PIEP. Il s'est ainsi privé de leur expertise pour porter un regard critique sur son programme.

Le Collège n'a pas utilisé toutes les sources d'informations disponibles pour réaliser sa démarche et l'enrichir, ce qui l'a limité dans l'analyse des indicateurs nécessaires à l'établissement des enjeux qui en découlent. Aussi, il avait à sa disposition des recherches émanant de son équipe de professeurs qui contiennent des analyses concernant le programme évalué, notamment sur sa pertinence, critère retenu par le Collège, mais il a choisi de ne pas en tenir compte. L'analyse des données, même avec leurs faiblesses, est plus que sommaire. Au vu de ce qui précède, la Commission conclut que la démarche du Collège s'est révélée inefficace et ne lui a pas permis d'évaluer la qualité de son programme ni de déterminer sérieusement les changements à y apporter. Aussi,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que sa PIEP est appliquée et que ses démarches d'évaluation sont fondées sur un devis lui permettant de dégager les enjeux propres au programme à examiner, que ces enjeux lui permettent d'établir les questions prioritaires à examiner de façon approfondie, de recueillir les données en conséquence et de réaliser son travail dans un délai raisonnable. De plus, son analyse des données devrait présenter la rigueur attendue permettant de dégager des conclusions fondées et utiles pour l'amélioration de la qualité du programme évalué.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des

recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Dans son rapport, le Collège reconnaît les limites de l'interprétation des données qu'il a recueillies, mais conclut après analyse que son programme est efficace et qu'il répond aux besoins de formation; il dégage certaines voies d'amélioration pour mieux répondre aux besoins, dont une importance accrue à accorder à l'anglais.

La visite a permis à la Commission d'apprendre que le Collège ne s'est pas doté de mécanismes de liaison avec les employeurs du domaine de la commercialisation de la mode lui permettant de connaître la situation du marché du travail et ainsi d'ajuster régulièrement son programme aux besoins exprimés, bien que ce genre de fonction fasse partie du mandat de la direction d'école. Le Collège n'utilise pas les données rendues disponibles par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur le placement des diplômés. Le Collège ne s'est pas assuré non plus d'avoir accès à un système d'information ou de s'en doter afin de connaître le placement de ses diplômés et minimalement de le comparer avec la situation des autres établissements offrant la même formation. Toutefois, le Collège a réalisé en 2004-2005 une relance auprès de l'ensemble des étudiants afin d'obtenir des informations dans le cadre de l'implantation de la formule d'alternance travail-études.

Les enseignants ont signifié à la Commission que leurs liens avec le marché du travail leur permettent d'adapter le contenu de leurs cours à ce qu'ils perçoivent des besoins. En effet, certains enseignants entretiennent des liens avec les personnes responsables des stages qui peuvent les éclairer sur les ajustements à apporter au programme; mais comme ces lieux de stages ne témoignent pas de l'ensemble des milieux et fonctions de travail pour lesquels le programme forme les étudiants, ils constituent une source partielle d'information. De plus, il n'y a pas appropriation au sein du programme de l'information qui a pu être recueillie ni systématisation du type d'information recherchée. En somme, il n'y a pas prise en charge institutionnelle de cette préoccupation. Ainsi, tout en reconnaissant les efforts de certains enseignants pour ajuster le contenu de leurs cours, la Commission constate que depuis l'implantation du programme révisé, il n'y a pas eu d'analyse des besoins qui aurait permis au Collège de faire des ajustements aux finalités locales et à la mise en œuvre du programme.

Des chercheuses du Collège ont publié des rapports sur différents aspects du programme *Commercialisation de la mode*. Certains volets de la recherche portent sur la pertinence de ce dernier. Or, il ne semble pas y avoir eu appropriation par le Collège ni, éventuellement, réinvestissement des conclusions de ces rapports pour ajuster le programme.

Le Collège ne s'est pas doté d'un mécanisme de liaison avec ses diplômés lui permettant de connaître leur situation, de pouvoir apprécier la formation reçue au regard des besoins ni, le cas échéant, de pousser plus loin son analyse sur le type d'emploi relié obtenu. Ces informations permettraient au Collège de s'assurer de la pertinence de ses choix locaux pour répondre aux besoins.

La Commission a observé que le taux de placement en rapport avec la formation pour l'ensemble des diplômés de la province en *Commercialisation de la mode*, selon la relance effectuée par le MELS, se situait à 63 % en 2006 (177 diplômés). Pour les diplômés de la région de la Capitale-Nationale, en fait ceux du Campus Notre-Dame-de-Foy, en 2006, on observe un taux de placement de 23,4 % pour un emploi à temps plein relié à la formation. Selon la même source, 57,1 % des diplômés du programme poursuivent leurs études, à l'université notamment. Les élèves rencontrés lors de la visite considèrent que le programme ne leur permet pas d'obtenir un emploi du type attendu par les finalités du programme et croient qu'ils doivent poursuivre leurs études s'ils désirent atteindre leurs objectifs d'emploi. De plus, tant les étudiants que les enseignants ont souligné d'une part, que la valeur ajoutée du programme ministériel n'est pas vraiment reconnue par les employeurs et que, d'autre part, la mise en œuvre locale du programme ne cible pas suffisamment cette valeur ajoutée que constitue la connaissance du « produit mode » (produit cyclique) fournie par le programme.

La Commission est aussi d'avis que le Collège doit s'assurer d'une bonne connaissance du milieu de travail et développer une vision prospective à cet égard afin de déterminer les besoins de formation de ses étudiants. Ainsi, le Collège aurait tout intérêt à mettre en place un mécanisme de veille axé sur l'évolution du marché et à ajuster son programme en fonction des transformations observées. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de se donner les mécanismes lui permettant de connaître les attentes et besoins du marché du travail, de les analyser et d'y donner les suites appropriées afin d'assurer la pertinence de la mise en œuvre locale de son programme, et cela dans le respect des buts généraux et spécifiques du programme.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège s'appuie dans ses conclusions sur les réponses données à son questionnaire par les étudiants de deuxième et de troisième années, les diplômés et les employeurs de même que sur l'examen que les enseignants ont fait de leurs plans de cours pour juger de la cohérence de son programme. Ainsi, à l'automne 2006, tous les enseignants du programme ont procédé à une révision de l'ensemble des plans de cours afin d'accroître la cohérence du programme et d'éliminer les doublons. Le Collège conclut qu'une réorganisation de certains contenus est nécessaire, que le stage de troisième année doit être examiné sous l'angle de sa pertinence, qu'un certain équilibre de la charge de travail doit être recherché et que les compétences en anglais ainsi qu'en informatique doivent être réorganisées dans la séquence de cours. Le Collège cible des résultats à atteindre en ce sens.

Pour réaliser son évaluation, la Commission a examiné le profil du diplômé en *Commercialisation de la mode* défini par le Collège, le logigramme de cours inclus au plan de formation, tous les plans de cours de la formation spécifique et ceux de la formation générale propre de même que les rapports des chercheuses du Collège ayant examiné ce programme au cours des années antérieures.

Du point de vue de la Commission, le profil du diplômé du programme ne constitue pas un outil efficace pour contribuer à la cohérence du programme, car il ne fait que nommer les différents postes qu'un détenteur de DEC en *Commercialisation de la mode* peut occuper. Il ne permet pas de dégager les caractéristiques de ce diplômé et n'intègre pas les finalités de ce programme tel qu'il est offert au Collège.

Quoique certains éléments de compétence et critères de performance ne soient pas explicités dans les plans de cours, contrairement à ce que prescrit la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège, la Commission a constaté que tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent. Toutefois, les buts du programme ne sont pas spécifiés dans les plans de cours ni dans quelque autre document répartissant la prise en charge de ces buts dans les cours.

À la lumière des documents analysés et des points de vue exprimés lors de la visite, la Commission conclut que, de manière générale, les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages, ce que reflète le logigramme du programme pour la formation spécifique. Une structure de préalables qui y est intégrée contribue à expliciter la hiérarchie des apprentissages du programme. Le logigramme du programme

gagnerait à intégrer l'ensemble des composantes de la formation, notamment la formation générale. Les étudiants rencontrés au moment de la visite ont exprimé le souhait que les répétitions inutiles de contenu entre les cours soient éliminées, ce que les résultats d'une recherche menée en 2004 avaient déjà établi. L'examen des plans de cours réalisé par la Commission confirme ces redoublements inutiles. Le travail de vérification réalisé par les enseignantes au cours de l'autoévaluation a amorcé les ajustements nécessaires, mais il devra être complété. Comme les étudiants l'ont affirmé dans les enquêtes du Collège de même qu'à la visite, les liens entre la formation générale et la formation spécifique ne sont pas explicités ni renforcés dans les cours.

D'ailleurs, tout au long de la visite, la Commission a été à même de constater le peu de déploiement de l'approche programme en *Commercialisation de la mode*. Le faible développement de la concertation des acteurs du programme autour de ses finalités en affaiblit la cohérence et menace ultimement l'efficacité de la mise en œuvre. En effet, la vie pédagogique est essentiellement disciplinaire encore aujourd'hui et de plus, la participation aux activités de concertation départementale ou de programme n'est pas assurée. Des mécanismes efficaces de concertation du programme permettraient d'accroître la cohérence de la mise en œuvre tout en éliminant les redondances et placeraient la formation générale comme composante essentielle du programme. Les enseignants ont exprimé le besoin de revoir les concepts de l'approche par compétences et le souhait de faire ce réinvestissement dans le cadre d'une réelle approche programme. En conséquence, étant donné l'absence d'outil permettant au Collège de s'assurer de la prise en charge des buts et objectifs du programme dans les cours, les liens ténus entre la formation spécifique et la formation générale ainsi que la faible importance accordée à cette dernière comme composante essentielle du programme, le manque de concertation des acteurs du programme et les répétitions inutiles de contenu entre les cours,

la Commission recommande au Collège d'accroître la cohérence du programme, de s'assurer du développement de l'approche programme en Commercialisation de la mode et d'appuyer ses enseignants en ce sens.

L'examen des plans de cours de la formation générale propre ne prévoit aucune adaptation de cette dernière au programme ou au secteur des étudiants. Lors de la visite, la Commission a pu relever des efforts d'adaptation à l'approche programme pour le cours de philosophie offert en formation générale propre, mais a noté que le plan de ce cours et les évaluations annoncées n'en témoignent pas. En français, le Campus offre, aux étudiants qui ont obtenu un résultat se situant entre 60 % et 70 % en cinquième secondaire, le cours de formation générale propre *Langue et littérature* (601-JEA-04) comme cours d'entrée mais l'analyse du plan de cours et de l'évaluation finale pour ce cours révèle qu'il s'agit plus d'un cours de grammaire que d'un cours qui doit développer la compétence attendue, c'est-à-dire *Produire différents types de discours oraux et écrits* (000K). Conséquemment,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de respecter le devis ministériel au regard de l'adaptation de la formation générale propre au programme.

Par ailleurs, les étudiants se disent généralement bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage et, à la lumière de ses analyses, la Commission constate que la pondération des cours est respectée et que la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance et les décisions qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les étudiants rencontrés lors de la visite ont signifié apprécier généralement leurs professeurs, le fait qu'ils soient issus du milieu de la mode, leur disponibilité et l'encadrement qui leur est offert. La direction a aussi indiqué à la Commission son engagement envers le développement des ressources humaines et a rappelé qu'une conseillère pédagogique avait été récemment embauchée. La Commission l'encourage à continuer dans cette voie.

De manière générale et après avoir examiné les plans de cours et entendu les différents interlocuteurs rencontrés, la Commission conclut que les méthodes pédagogiques sont adaptées au programme et que les étudiants en sont satisfaits. Les étudiants ont néanmoins fait part, au moment de la visite et dans leurs réponses au questionnaire, de leur préoccupation quant à la place de l'enseignement théorique qui, à leur avis, est trop présent surtout lors de la première session, ce que la Commission a été à même de constater. La Commission observe que l'enseignement théorique occupe une place trop grande compte tenu du fait que les niveaux taxonomiques des objectifs de ces cours relèvent au moins de l'application. Elle *suggère* au Collège de continuer à faire évoluer ses méthodes pédagogiques, notamment en première session, dans une perspective davantage associée au développement de compétences qu'à la mémorisation de contenu.

Les étudiants remettent aussi en question la pertinence du premier stage dans lequel la plupart se retrouvent à exercer le métier de vendeur ou d'étalagiste. Le Collège est en voie de modifier ce premier stage et la Commission lui *suggère* d'évaluer ces changements quant aux objectifs poursuivis. En ce qui concerne le deuxième stage, les étudiants s'en disent généralement

satisfaits, car il leur permet d'explorer diverses facettes du marché de la mode; ils ont également exprimé, lors de la visite et dans les questionnaires, leur appréciation de la formule d'alternance travail-études qu'ils souhaitent voir se développer.

Par ailleurs, les étudiants ont partagé avec la Commission leur souci du trop grand nombre de travaux d'équipe sur leur charge de travail et sur l'évaluation de leur performance individuelle. La Commission comprend des propos des enseignants qu'ils souhaitent de cette façon développer la capacité de travailler en équipe, mais elle est d'avis que le profil du diplômé devrait expliciter cette compétence à développer et que le plan de formation devrait en définir la prise en charge dans les cours pour que soient fixées les modalités d'évaluation intermédiaires et finales. Ainsi, elle *suggère* au Collège de se préoccuper de ce but dans la révision du profil du diplômé et d'articuler en conséquence les activités de formation et d'évaluation afférentes.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le Collège, dans sa démarche, n'a pas examiné ce critère, mais la Commission a recueilli suffisamment d'informations pour pouvoir juger de la qualité de l'évaluation des apprentissages. D'abord, la Commission note que, dans certains cours, on assiste plus à un cumul de notes qu'à des épreuves adaptées à l'approche par compétences, c'est-à-dire à une évaluation témoignant au terme du cours, par une épreuve de type synthèse, de l'atteinte des objectifs du cours en fonction des standards fixés. Elle a, entre autres, analysé les plans de cours de la formation spécifique et de la formation générale ainsi que les épreuves finales de cours afférentes. La Commission juge que le niveau taxonomique des épreuves ne correspond pas toujours à la compétence qu'on cherche à développer. De plus, lorsqu'une compétence est déclinée sur plus d'un cours, bien qu'il y ait présence d'activités intégratrices, les critères de performance ne sont pas clairement délimités. La Commission note aussi que des points sont attribués pour la participation des étudiants sans que cela soit requis par la compétence à développer, ce qui porte atteinte à la valeur de la note comme témoin du niveau d'atteinte des objectifs. Finalement, le pourcentage de points accordés au volet collectif des travaux d'équipe dans certains cours comparé à celui consacré à la performance individuelle de l'étudiant ne permet pas d'évaluer de manière satisfaisante l'atteinte de la compétence pour chacun d'eux. Les étudiants ont d'ailleurs souligné que cette pratique ne leur permet pas de démontrer leur maîtrise individuelle, de se démarquer. Conséquemment,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que les évaluations permettent d'attester la maîtrise individuelle des compétences.

Par ailleurs, lorsqu'un cours est donné par plus d'un enseignant à la même session, la plupart du temps, l'épreuve finale est commune.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Selon les conclusions du Collège, le programme est généralement efficace. Les données sur le cheminement scolaire provenant du système CHESCO révèlent que le Collège admet dans son programme des étudiants qui ont une moyenne générale au secondaire équivalente à celle du réseau. Les taux de réussite et de diplomation sont également comparables à la moyenne, ce qui n'empêche pas le Collège, dans son rapport, de faire de la diplomation un enjeu de l'évaluation du programme; mais il réfère à son *Plan triennal de réussite 2000* pour en traiter. Aussi, bien que, dans son rapport, le Collège se dise préoccupé par la persévérance dans le programme, il n'a pas analysé les données qui s'y rapportent. Le Collège n'a pas été en mesure de cerner les obstacles qui nuisent à la diplomation et à la persévérance des étudiants. Enfin, lors de la rencontre avec les professeurs, la Commission a constaté qu'ils ne connaissaient pas le plan de réussite 2004-2007 du Collège et que ce plan ne prenait pas en compte la situation particulière du programme, contrairement au plan précédent. La Commission *suggère* au Collège de bien diagnostiquer la situation de son programme, de partager avec ses enseignants ce diagnostic et les cibles d'amélioration, et de se doter d'un plan d'action en conséquence.

L'épreuve synthèse du programme (ESP) s'étale sur deux cours porteurs : *Intégration au projet de commercialisation de la mode* en cinquième session et *Projet de commercialisation de la mode* en sixième session. Le projet en question consiste à développer un concept de commerce de mode fonctionnel et la Commission note qu'il s'agit là d'une activité qui crée un dynamisme certain chez les étudiants et dans le corps enseignant. L'ensemble du projet est intéressant, généralement intégrateur et d'envergure. L'ESP comporte deux volets, un volet collectif qui vaut 35 %, où les étudiants ont à défendre en équipe leur projet devant un jury composé de professeurs et de gens du milieu de la commercialisation de la mode, et un volet individuel qui vaut 65 % où chaque étudiant doit faire une analyse critique du projet présenté. La note de passage pour cette épreuve est 60 % et est obtenue par un calcul complexe (compte tenu du morcellement des activités d'évaluation et des pondérations attribuées à certaines évaluations ou à un ensemble). Le système de montage des notes sur les deux cours, le morcellement de l'évaluation, l'interférence du poids des travaux d'équipe, le manque de clarté des liens qu'entretient ce montage de notes, les critères d'évaluation et les objectifs d'intégration des apprentissages à mesurer confirment à la Commission que l'ESP souffre des mêmes lacunes que l'évaluation des apprentissages. Au vu de ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que l'évaluation de l'ESP permette d'attester l'intégration individuelle des compétences du programme.

Plan d'action

Le Collège n'a pas produit de plan d'action qui spécifie le calendrier de réalisation et le partage des responsabilités. Dans son rapport, il se limite à présenter ses constats ainsi que des recommandations et des cibles à atteindre en vue de ces recommandations. L'autoévaluation du programme *Commercialisation de la mode* n'a pas permis au Collège d'établir un plan d'action qui découle de l'analyse d'enjeux significatifs et qui lui aurait permis d'apporter un suivi adéquat pour résoudre les problèmes relevés. Aussi,

la Commission recommande au Collège de se doter d'un plan d'action qui tienne compte des conclusions de la présente évaluation et qu'il hiérarchise les actions envisagées.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Commercialisation de la mode* du Campus Notre-Dame-de-Foy est problématique.

La Commission relève néanmoins certains points forts. Le Collège peut compter sur un corps professoral dévoué, motivé. L'épreuve synthèse de programme est stimulante pour les étudiants et les amène à réaliser un projet en lien direct avec la commercialisation de la mode. Le deuxième stage est également apprécié des étudiants, de même que la formule d'alternance travail-études que le Collège a mise en place. En outre, les étudiants se disent bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage et leur charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.

La Commission considère que le Collège doit consacrer des efforts particuliers pour améliorer la cohérence du programme et l'évaluation des apprentissages. Elle recommande ainsi au Collège d'accroître la cohérence du programme, de s'assurer du développement de l'approche programme et d'appuyer ses enseignants en ce sens. De plus, elle lui recommande de s'assurer de respecter le devis ministériel au regard de l'adaptation de la formation générale propre au programme. La Commission lui suggère aussi d'évaluer les changements apportés au premier stage quant aux objectifs poursuivis. Enfin, elle suggère au Collège de se préoccuper de son objectif de développer la capacité de travailler en équipe dans la révision du profil du diplômé et d'articuler en conséquence les activités de formation et d'évaluation afférentes. En ce qui touche l'évaluation des apprentissages, la Commission recommande au Collège de s'assurer que les évaluations, y compris celle de l'ESP, permettent d'attester la maîtrise individuelle des compétences.

Pour ce qui est de la pertinence de son programme, le Collège devra se donner les moyens de connaître les attentes et besoins du marché du travail, les analyser et y donner les suites appropriées afin d'assurer la pertinence de la mise en œuvre locale de son programme, et cela dans le respect des buts généraux et spécifiques du programme.

Au regard des méthodes pédagogiques, la Commission suggère au Collège de continuer à faire évoluer ses méthodes, notamment en première session, dans une perspective davantage associée au développement de compétences qu'à la mémorisation de contenu. Quant à l'évaluation de l'efficacité, la Commission suggère au Collège de bien diagnostiquer la situation de son programme, de partager avec ses enseignants ce diagnostic et les cibles d'amélioration, et de se doter d'un plan d'action en conséquence.

Par ailleurs, la Commission recommande au Collège de s'assurer que sa PIEP est appliquée et que ses démarches d'évaluation reposent sur un devis lui permettant de dégager les enjeux propres au programme à évaluer, que ces enjeux lui permettent d'établir les questions prioritaires à examiner de façon approfondie, de recueillir les données en conséquence et de réaliser son travail dans un délai raisonnable. Son analyse des données devrait présenter la rigueur attendue permettant de dégager des conclusions fondées et utiles pour l'amélioration de la qualité du programme évalué.

Le Collège n'a pas produit de plan d'action. Il devra se doter d'un plan qui tienne compte des conclusions de la présente évaluation et hiérarchiser les actions envisagées.

Les suites de l'évaluation

Le Campus Notre-Dame-de-Foy a fait parvenir à la Commission sa réaction à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Commercialisation de la mode*. Le Campus souscrit aux conclusions de la Commission. Il fait part des actions qu'il a posées depuis l'évaluation du programme.

Le Campus a transmis à la Commission son *Deuxième rapport d'autoévaluation de programme*. La Commission note que le Collège a réalisé cette nouvelle évaluation de son programme *Commercialisation de la mode* dans le respect de sa *Politique d'évaluation de programme*, il a tenu compte de l'ensemble des critères d'évaluation prescrits par la Commission, il a fondé sa démarche sur un devis qui lui a permis de dégager des enjeux propres au programme et il a recueilli des données pertinentes et suffisantes qu'il a analysées avec rigueur. La Commission souligne la qualité de la méthodologie utilisée par le Collège dans sa nouvelle autoévaluation, laquelle l'a conduit à réviser son programme; le Collège offre ce nouveau programme depuis l'automne 2009. La Commission considère que le Collège a donné des suites satisfaisantes à sa recommandation qui portait sur l'application de sa PIEP dans ses évaluations de programme.

Le Collège a également donné des suites satisfaisantes à la recommandation de se donner un plan d'action. En effet, au terme de cette seconde autoévaluation, le Collège a élaboré un plan d'action qui indique les actions qui ont été mises en œuvre et celles qu'il prévoit mettre en place, précise les responsabilités et fixe un calendrier de réalisation. La Commission note que les actions mises en œuvre ainsi que celles qui sont prévues découlent des conclusions de cette seconde autoévaluation et témoignent que le Collège a tenu compte des recommandations formulées par la Commission dans son rapport d'évaluation.

Le Collège a fait parvenir à la Commission les nouveaux plans de cours accompagnés de la plupart des évaluations finales correspondantes des trois premières sessions du programme. L'analyse qu'elle a faite de ces documents a permis à la Commission de constater que les évaluations finales sont en adéquation avec les objectifs des cours, qu'elles ont un caractère synthèse, que leur niveau de difficulté est suffisant pour rendre compte de l'atteinte des objectifs des cours selon les standards, qu'elles permettent d'assurer l'atteinte individuelle des objectifs et que leur pondération est suffisante. La Commission comprend que l'implantation du programme révisé n'est pas terminée, mais elle constate que l'évaluation selon l'approche par compétences y est bien intégrée. Aussi, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à sa recommandation relative à l'évaluation des apprentissages.

La Commission observe que, par rapport à la pertinence du programme, le Collège a prévu de mettre en place un processus d'autoévaluation en continu, comme la Commission le lui avait recommandé. Dans les suites que le Collège donnera à sa recommandation de se donner des

mécanismes qui lui permettront de connaître les attentes et les besoins du marché du travail, de les analyser et d'y donner des suites appropriées afin d'assurer la pertinence de son programme, la Commission s'attend à être informée des résultats obtenus par le Collège au regard de la pertinence de son programme.

En ce qui concerne la cohérence du programme, la Commission note les actions entreprises par le Collège pour intégrer l'approche programme et pour accroître la cohérence du programme. Ainsi, le Collège a offert de la formation aux professeurs, notamment sur l'élaboration des plans de cours et sur l'approche par compétences. Le Collège a clarifié auprès des professeurs le concept d'approche programme et des mesures ont été prises pour améliorer la concertation entre les professeurs du programme. De plus, le Collège a développé un modèle de plan-cadre, a rédigé un guide de rédaction de plan-cadre et il a revu tous les plans-cadres de cours du programme. Outre ces documents, le Collège a transmis à la Commission la liste des cours par session du programme révisé, le logigramme des compétences, le tableau d'identification des lieux de renforcement de la formation générale et un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales des trois premières sessions qui témoignent des efforts consentis par le Collège pour améliorer la cohérence du programme. La Commission constate que le Collège a mis en place des mécanismes qui vont permettre au programme d'être plus cohérent et d'intégrer l'approche programme. La Commission pourra être satisfaite des travaux entrepris par le Collège lorsque l'implantation du programme sera terminée et lorsqu'il fera la démonstration que les changements apportés assurent la cohérence du programme révisé, et cela, en s'appuyant sur des documents comme les plans-cadres de cours incluant ceux de la formation générale et sur un échantillon de plans de cours de la formation spécifique et de la formation générale dont ceux de la formation générale propre.

Par ailleurs, par rapport à l'adaptation de la formation générale au programme, la Commission constate que le Collège a mis en place une matrice de prise en compte de la formation générale dans les cours du programme. La Commission s'attend à recevoir des plans de cours de la formation générale propre pour examiner si celle-ci est adaptée au programme dans le respect du devis ministériel.

La Commission note que, dans la foulée de la révision de son programme *Commercialisation de la mode*, le Collège a prévu revoir l'épreuve synthèse de programme afin qu'elle atteste l'intégration individuelle des compétences. À cet effet, il a élaboré un *Guide local d'élaboration du profil de sortie du diplômé et de l'épreuve synthèse de programme*. La Commission s'attend à recevoir de la part du Collège la nouvelle ESP.

La Commission constate que le Collège a mis en œuvre des actions pour répondre à la suggestion de continuer de faire évoluer ses méthodes pédagogiques dans une perspective davantage associée au développement de compétences.

La Commission souligne les efforts déployés par le Collège pour améliorer la qualité de son programme. Elle s'attend toutefois à ce que le Collège démontre comment ce nouveau programme tient compte des recommandations qui concernent la pertinence et la cohérence du programme, l'adaptation de la formation générale propre au programme et l'ESP.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président par intérim